



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **L'ENSAP : UN CHANTIER DE LA DGFIIP**

### **L'ENSAP ..... mais encore ?**

L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) est destiné à recevoir les bulletins de paye dématérialisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Chaque agent public disposera de son espace numérique. Accessible par internet, il a vocation dans un avenir proche à être complété de fonctionnalités relatives au domaine de la retraite.

Ce projet interministériel a été confié à la DGFIIP qui en assure la conception et la réalisation ; il a été présenté au conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en février 2016.

Concrètement, l'ENSAP sera accessible aux agents via une première connexion reposant sur des éléments d'identité (numéro INSEE, nom et date de naissance, coordonnées bancaires tronquées...) à l'issue de laquelle chaque agent choisira un mot de passe personnel. Il lui sera demandé une adresse courriel sur laquelle les notifications de mise à disposition de documents sur son espace lui seront envoyées.

Au titre de chaque mois, l'agent trouvera ses bulletins de paye ainsi que les différents décomptes éventuels au format PDF à l'identique de ceux en version papier. Le document fiscal annuel des sommes à déclarer sera également mis à disposition sur cet espace.

Les agents du Ministère des Finances pourront accéder à leur ENSAP depuis leur lieu de travail ou à leur convenance depuis leur domicile.

### **Expérimentation :**

Une phase d'expérimentation ne concernant que les fonctionnaires, s'ouvre à compter de la fin du mois d'avril 2017.

A la DGFIIP, par décision du Directeur général au CTR du 5 avril, l'expérimentation concernera 8 directions à partir de fin avril 2017. Si les résultats sont probants, l'ENSAP sera généralisé à toutes les directions territoriales au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017

### **Dispositif :**

Début de l'expérimentation le 24 avril

Les agents des directions concernées recevront un courriel présentant le dispositif accompagné d'un pas à pas de connexion, d'un didacticiel et d'une foire aux questions.

Tout au long de l'expérimentation, les agents pourront accéder sur leur ENSAP à leurs bulletins de paye et documents en ligne.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfiip.fr**

**cftcdgfiip@gmail.com**



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



Pour autant les bulletins de paye « papier » continueront à être adressés. Les flux papiers devraient s'interrompre au plus tard mi 2018.

L'assistance informatique traditionnelle pourra être saisie en cas de difficulté.

Les directions expérimentatrices :

- \* DRFIP 69
- \* DDFIP 89
- \* DRFIP 35
- \* DDFIP 49
- \* DIRCOFI Ouest
- \* DDFIP 83
- \* DDFIP 84
- \* DRESG (y compris administration centrale)

**La CFTC DGFIP se félicite de la création de cet élément de modernité de l'Administration, valorisant une fois de plus les compétences de la DGFIP et contribuant au respect de nos ressources forestières.**

**Toutefois, elle restera vigilante à la charge de travail supplémentaire que la mise en place de l'ENSAP pourrait occasionner aux services RH de tous niveaux ainsi qu'aux dispositifs garantissant la confidentialité des informations mises en ligne.**

**La CFTC DGFIP suivra attentivement le bilan de la phase expérimentale que la direction générale établira, et suivra toutes les remontées que les agents expérimentateurs exprimeront.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**[WWW.cftc-dgfip.fr](http://WWW.cftc-dgfip.fr)**

**[cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)**